

Assainissement. « C'est encore insuffisant ! »

Adeliso (Association de défense du littoral sud-ouest de la presqu'île de Crozon) a fait le point sur les principaux dossiers en cours, et particulièrement celui de l'assainissement. Elle constate que « si les passages de caméra commencent réellement à se faire - même s'ils sont inférieurs aux 3 000 m annuels obligatoires et financés, aux termes du contrat entre la municipalité et l'entreprise Saur - certains tronçons de réseau sont fort abîmés. Devant cette évidence, la municipalité a rénové environ 1 400 m ».

« Bien sûr, c'est loin des recommandations de l'Agence de l'eau : 3 % par an (soit pour Crozon environ 2 400 m) mais mieux que les quelques centaines de mètres réalisés en trois mandats par l'équipe municipale précédente », poursuit la présidente, Marie-Christine Ledernez. Les conséquences de l'état des canalisations concernent, toujours selon Adeliso, la salubrité des plages : « Nous venons d'apprendre que quatre analyses d'eau de baignade ont été faites sur les plages du Loch, de Postolonnec, de Trez Rouz, au droit des débouchés des ruisseaux et où les résultats sont très mauvais, et de Goulien où les résultats sont corrects ».

Parkings, urbanisme...

Concernant les parkings à Brégoulou-La Palue, Jean-Yves Kerdreux a présenté le sujet avec un rappel du problème : « Le PLU (Plan local d'urbanisme) donne en réserves foncières, pour en



La circulation vers le parking de La Palue, via le village éponyme, pose problème.

faire des parkings, 1 200 m² de terrains appartenant au Conservatoire du littoral ou encore à des particuliers à l'extrémité de La Palue et 8 000 m² de terrains privés entre Brégoulou et La Palue ». L'association a été déboutée par le tribunal administratif, « car le code de l'urbanisme concerne des constructions et non des aménagements de parking. La dangerosité de la route n'a pas été prise en compte ». L'association, pour autant, n'entend pas rester inerte.

En ce qui concerne l'urbanisme, Adeliso « n'a jamais voulu intervenir dans les problèmes de construction de maisons, considérant ces problèmes comme, souvent, de voisinage ». Mais « cinq exemples en l'espace d'un an

nous obligent à réagir. Nous avons demandé un rendez-vous avec le service urbanisme de la comcom et les architectes des Bâtiments de France ». Selon l'association, nombreux sont les obstacles mis sur le chemin des personnes ayant vocation à veiller à la bonne observation des réglementations en vigueur.

D'autres sujets ont également été abordés concernant l'environnement. « Des modifications en étude dans le cadre du projet de loi nationale Elan mettent en danger la loi qui, sans être parfaite, protège cependant le littoral ».

▼ Contacts

Courriel : adelisocrozon@yahoo.fr